

11eme CPC Rénovation CAP agent de prévention et de sécurité

Représentant SNETAA e.i.L : Charles PONSICH

REUNION DE TRAVAIL du 10 janvier 08

- Une réflexion est à mener sur l'intitulé de ce CAP. Il faut en changer le nom pour bien signifier sa rénovation. Il ne faut pas que le nom laisse entendre que ce CAP est propédeutique du Bac Sécurité Prévention.
- Une interrogation forte porte sur la nuance à donner aux termes de « sûreté et de sécurité », l'ensemble des participants n'est pas d'accord sur la signification propre de ces deux termes.
- Il convient de développer le Référentiel des Activités Professionnelles. Il faut ouvrir les champs de compétences du titulaires du CAP à d'autres secteurs que « l'entreprise » : la police municipale, la surveillance aéroportuaire, le secteur hospitalier...
- La communication orale et écrite prend de l'importance. Le niveau minimum de maîtrise de l'outil informatique doit être le B2I
- Les risques à prévenir méritent d'être précisés en prenant en compte par exemple le risque terroriste (vigipirate), l'espionnage industriel...
- Toute la partie concernant ERP/IGH doit être revue en fonction du nouveau SSIAP
- L'accès à la certification au PSE 1 pourrait être envisagé en place de l'ASST
- Dans les conditions de travail une approche plus précise de la vidéo surveillance doit être intégrée
- Dans le dernier paragraphe de la page 5 la notion de « clauses contractuelles.... ne semble pas nécessaire
- Nous reverrons l'architecture du référentiel pour l'adapter à une présentation plus normalisée et actuelle en terme de compétences, savoirs associés...
- Les partenaires professionnels communiqueront la liste des métiers repères établie récemment
- Les membres du groupe collecteront, chacun à leur niveau, toutes les données susceptibles d'enrichir la réflexion : profils de poste, besoin des entreprises, insertion professionnelle, évolutions du métier,...
- La Dgesco reprendra contact avec les représentants de la profession absents ce jour, leur présence étant nécessaire pour la rédaction du RAP.
- Il sera également demandé à chaque partenaire professionnel de préparer un récapitulatif de ses attentes quant au profil d'emploi visé par la rénovation.

Prochaines réunions : 21/22 janvier, 5/6 février.